

AVIS FAUNIQUE

OBJET : Rapport d'expertise pour l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson

LIEU : Ruisseau Rousse, secteur du site du projet minier Niocan inc. à Oka

DATE DE L'AVIS : Le 12 juillet 2000

PRÉPARÉ PAR : Jean Traversy, biologiste
Responsable de la faune aquatique en territoire libre, Saint-Faustin-Lac-Carré, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides

Le présent avis est préparé à la suite de la demande datée du 31 mai 2000 et reçue le 5 juin 2000 de M^{me} Hélène Proteau, analyste au bureau de Saint-Eustache pour le Ministère de l'Environnement, afin de déterminer si le ruisseau Rousse est un habitat du poisson dans le secteur visé par le projet minier et d'anticiper les impacts du rejet des eaux d'exhaure sur ce milieu récepteur et ce, eu égard à la Loi sur les Pêches et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Cet avis faunique est basé sur les éléments spécifiques au dossier fournis par M^{me} Hélène Proteau, M. Michel Renaud, biologiste au bureau de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), le consultant Roche et sur nos propres constatations ainsi que sur des aspects généraux en regard aux habitats du poisson. Il vise essentiellement à établir les conséquences et les répercussions de l'exploitation de la mine projetée sur le ruisseau Rousse, le cas échéant.

La nature des activités visées par le présent avis a été décrite dans le rapport de l'étude d'impact environnemental de décembre 1999 préparé et rédigé par Roche. Aussi, M^{me} Hélène Proteau m'a fourni verbalement des informations relativement à ce projet et à l'étude d'impact et ce, respectivement le 29-06-00 et le 05-07-00. De plus, M. Michel Renaud a effectué le 28 septembre 1999 un inventaire ichtyologique d'une section du ruisseau Rousse en aval du site de la mine projetée. À cet effet, M. Renaud a produit un avis faunique en date du 18 octobre dont l'objet portait sur l'effluent de

la Fromagerie Agropur à Oka. Le but visé par cet inventaire était de déterminer si le ruisseau Rousse était un habitat du poisson dans le secteur contigu à la fromagerie et dans la section aval dudit ruisseau influencée par l'exploitation de cette entreprise. Donc, à la suite de la demande de M^{me} Proteau, nous avons effectué un inventaire ichtyologique du ruisseau Rousse le 4 juillet 2000, dans le secteur attenant à la mine projetée et dans sa section amont, soit sur une distance totale de 300 mètres. D'ailleurs, le rapport de l'inventaire du 04-07-00 fait partie intégrante du présent avis.

1. Préambule

Le ruisseau Rousse est un cours d'eau naturel (codification des cours d'eau MENVIQ #04950000) dont le tracé (9,5 km) a été réaménagé pour des fins agricoles et dont le bassin versant couvre une superficie de 19,8 km². Il prend sa source dans les hautes terres du rang de la Côte Sainte-Germaine-Côté-Sud et son embouchure se situe dans la Grande Baie du lac des Deux Montagnes.

Le ruisseau Rousse abrite au moins 7 espèces de poisson. En effet, selon les deux inventaires ichtyologiques effectués à ce jour à des périodes différentes (septembre '99 et juillet '00) et ce, sur deux segments différents du ruisseau (en aval et en amont du site de la mine projetée), nous y retrouvons les espèces suivantes : en aval : le *Fondule barré*, l'*Épinoche à cinq épines*, l'*Umbre de vase*, le *Ventre rouge du Nord*; en amont : l'*Épinoche à cinq épines*, le *Tête-de-boule*, le *Meunier noir* et le *Mulet à cornes*. Donc, il ne fait aucun doute que le ruisseau Rousse est un habitat du poisson et en ce sens, devra être considéré comme tel.

Le projet minier Niocan inc. doit être analysé en tenant compte de cette réalité, considérant que sa future mise en exploitation va entraîner une augmentation importante du débit provenant du rejet des eaux d'exhaure dans le ruisseau Rousse. Cet accroissement du débit va changer la qualité physico-chimique de l'eau du cours d'eau en général (diminution de la température de l'eau, augmentation des vitesses de courant, augmentation de l'érosion des rives, augmentation de la turbidité, etc.) et une modification de l'habitat du poisson en particulier.

Les cours d'eau naturels (rivière, ruisseau, ruisselet) de type lentique (se rapporte aux eaux douces à circulation lente), renferment des populations de poisson dit d'eaux tranquilles et chaudes comme les espèces identifiées à ce jour dans le ruisseau Rousse. Si le débit est augmenté considérablement par un ajout d'eaux froides souterraines, ces cours d'eau verront leur composition

piscicole spécifique modifiée et ce, à plus ou moins court terme. Ainsi, hypothétiquement, dans ce ruisseau où nous retrouvons originellement le *Tête-de-boule* ou l'*Umbre de vase* avant la perturbation projetée que représente l'augmentation de débit avec de l'eau froide, d'autres espèces de poisson dit d'eaux froides et de cours d'eau de type lotique (eaux douces à circulation rapide) pourraient prendre la place de ces espèces originelles, comme par exemple le *Chabot visqueux* ou le *Naseux de rapides* qui sont présentes dans le lac des Deux Montagnes. Parmi les sept espèces de poisson identifiées à ce jour dans le ruisseau Rousse, nous y retrouvons trois espèces considérées comme rares dans le secteur Grande Baie du lac des Deux Montagnes, nommément : le *Ventre rouge du nord*, l'*Épinoche à cinq épines* et l'*Umbre de vase* (Dubé et al., 1990; Mongeau et al., 1974)(Rapport ZIP 1998).

Donc, nous pouvons présumer à ce stade-ci que l'exploitation subséquente de la mine de niobium projetée à Oka par Niocan inc. va modifier le régime hydrique, la morpho-dynamique (régime hydrologique, profil en long, profil en travers), la nature du substrat et la physico-chimie du ruisseau Rousse et en ce sens, risque d'entraîner à terme un changement de la composition spécifique de sa faune ichthyenne.

2. Description du milieu

Selon les informations recueillies et les observations effectuées, le ruisseau Rousse sillonne un territoire de type agro-forestier. Sa largeur est d'environ 3 mètres sur une bonne partie de son tracé et sa profondeur moyenne a été estimée à 15 cm. Son substrat est composé dans certains segments de cailloux et de pierres d'une granulométrie variable et dont la moyenne s'établit à 15 cm. Alors que dans d'autres segments, c'est plutôt un substrat composé d'argile et de matériaux fins. Le secteur environnant le site projeté de la mine est agricole et est principalement cultivé pour les productions maraîchères et fruitières (légumes, fraises et pommes). La topographie de ce secteur est caractérisée par une pente moyenne, propice aux espèces de cours d'eau à écoulement lent et moyen. Tandis que dans le secteur aval (compris entre la route #344 et la Grande Baie), le ruisseau est caractérisé par un écoulement plus rapide pour finalement ralentir sa vitesse une fois dans la plaine, soit avant son embouchure dans la Grande Baie du lac des Deux Montagnes. Aussi, considérant que ce cours d'eau ne possède plus ses caractéristiques d'antan sur tout son tracé à cause du déboisement et du développement de l'agriculture dans son bassin versant en général et sur ses rives en particulier, il est à présumer que les espèces qui s'y retrouvent actuellement ne sont plus les espèces dites originelles.

À cet égard, il appert que beaucoup de sédiments et d'éléments nutritifs sont accumulés dans le secteur de la mine projetée, ce qui a eu pour effet d'y favoriser la croissance de végétaux. Ce milieu, typique des méandres de cours d'eau calmes, est un habitat qui est propice pour la reproduction des espèces ichtyennes dites phytophiles, c'est à dire qui déposent leurs œufs sur des végétaux aquatiques ou terrestres. Cet habitat peut être utilisé pour la fraye au printemps et au début de l'été par l'*Umbre de vase*, le *Ventre rouge du Nord*, le *Fondule barré*. Les autres espèces inventoriées vont plutôt utiliser cet habitat pour l'alimentation ainsi que pour l'abri et non pas pour la reproduction.

3. Description de l'activité

L'activité projetée se résume à la mise en exploitation d'une mine de niobium impliquant un rejet de ses eaux d'exhaure dans le ruisseau Rousse (milieu récepteur).

Ce rejet représenterait une augmentation de plus de trois fois le débit du ruisseau en période d'étiage estivale dans le secteur de la mine, c'est à dire que le débit passerait de 34,2 m³/h à 128 m³/h. De plus, ces eaux souterraines seront à des températures inférieures à celles des eaux de surface, mais à ce stade-ci nous ne possédons pas l'information pour les comparer.

Cette activité serait maintenue à un rythme constant à l'année et ce, pour plusieurs années, soit pour toute la durée de l'exploitation de la mine.

4. Impacts fauniques

Les impacts anticipés de cette activité se décrivent comme suit :

- Pendant les travaux et avant l'exploitation :

Mise en suspension de particules fines provenant des matériaux de déblai et de remblai pour l'aménagement des infrastructures de la mine et sédimentation de ces particules dans le ruisseau. Cet impact est négatif car il augmente la turbidité des eaux du ruisseau dans la zone contiguë à l'aire de travail et en aval de celle-ci. Cette turbidité, selon son amplitude, peut affecter les activités des poissons. En effet, si la concentration de particules fines en suspension est très élevée dans l'habitat du poisson, celles-ci colmatent les branchies des poissons et rendent leur survie très précaire. De plus, il y a des activités d'alimen-

tation, de reproduction et d'alevinage qui seraient aussi compromises en partie ou en totalité, tout le moins durant la période de forte turbidité. Donc, cela se traduit par une réduction de l'habitat du poisson, comprenant le site de la mine et une portion inconnue de la section aval du cours d'eau (relatif au panache de dispersion des particules mises en suspension). De plus, la libre circulation des poissons de l'aval à l'amont (par rapport au site de la mine) et vice-versa peut être affectée et ce, pour la durée des travaux et le temps que les particules sédimentent.

- Après les travaux d'aménagement et pendant l'exploitation de la mine :

Changement de la composition de la communauté piscicole du ruisseau Rousse à la suite d'une modification de l'habitat du poisson causée par l'augmentation du débit, la diminution de la température des eaux et l'organisation du substrat du cours d'eau. S'il s'avère qu'aucune espèce de poisson ne peut utiliser cet habitat nouvellement modifié et ce, pour diverses raisons (hydrique, hydrologique, écologique, biologique, etc.), il pourrait y avoir perte permanente de l'habitat du

poisson de ce cours d'eau et cela se traduirait par un impact négatif important. Toutefois, si au contraire les nouvelles conditions d'écoulement des eaux du ruisseau Rousse sont favorables à une ou des espèces de poisson capables de coloniser ou d'utiliser ce nouvel habitat, cela représenterait tout de même un impact sur le plan de la biodiversité. À savoir si cet impact serait jugé positif ou négatif, cela dépend du cumul des pertes nettes par rapport aux cumuls de gains nets eu égard à l'ensemble des composantes de la faune et de la flore aquatique dudit cours d'eau. Sur une base hypothétique mais vraisemblable, il pourrait y avoir un gain net au niveau de la biodiversité ou de la productivité suite à un changement de la composition spécifique de la faune ichthyenne du ruisseau Rousse. Sur ce dernier point, il nous est malheureusement impossible de pouvoir le valider, considérant que nous n'avons aucune modélisation pour le quantifier.

5. Conclusion

L'habitat du poisson se caractérise de façon générale par le fait qu'il est un endroit où se retrouve un ou des poissons, du stade de l'œuf au stade adulte et

ce, durant un temps qui peut être relativement court dans un secteur restreint du cours d'eau ou du plan d'eau.

En plus de servir de milieux dits essentiels à la perpétuation et à la survie des espèces ichthyennes, l'habitat du poisson constitue une richesse inestimable sur le plan socio-économique. En effet, l'habitat du poisson en général et les sites de reproduction des poissons (frayères) en particulier sont des lieux servant à la production des effectifs essentiels au maintien des pêches sportives.

De plus, les frayères constituent des sites de production des effectifs biologiques essentiels au maintien de la biodiversité.

Il est donc vital de protéger l'habitat du poisson, de le conserver et de le gérer de façon à maintenir leur productivité biologique à long terme.

Il en est de même pour tous les habitats, lesquels sont indispensables à la survie et aux besoins vitaux des êtres vivants.

Étant donné ces faits, la protection intégrale de l'habitat du poisson en général et des frayères en particulier s'avère donc être une priorité indiscutable et ce, tant pour les poissons que pour les humains qui en dépendent.

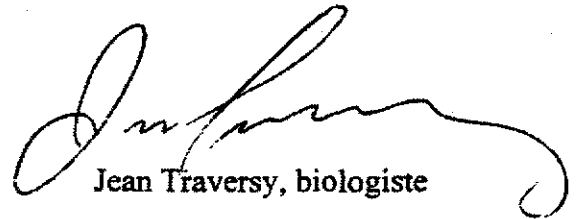
Dans le cas du ruisseau Rousse, cet habitat se répartit assurément sur une distance d'au moins 5 kilomètres (représentant la longueur entre la station de pêche pour l'inventaire la plus amont et l'embouchure) par une largeur moyenne de 3 mètres et par une profondeur moyenne de 15 centimètres. De plus, il représente un habitat pour au moins 7 espèces de poisson-fourrage, lesquelles servent à l'alimentation de poisson d'intérêt sportif du secteur du lac des Deux Montagnes.

7. Recommandations

Considérant l'ensemble des faits énoncés, je recommande qu'une étude exhaustive des impacts sur l'habitat du poisson du ruisseau Rousse soit entreprise par le consultant Roche ou toute autre firme désignée eu égard au projet d'aménagement et d'exploitation de la mine de niobium par la compagnie Niocan inc à Oka et ce, au préalable de sa mise en exploitation, le cas échéant. En effet, l'étude d'impact présentée à ce jour par le groupe Roche n'a pas intégré l'habitat du poisson du ruisseau Rousse comme étant une réalité et n'a pas su tenir compte des préoccupations fauniques en regard du maintien de sa biodiversité et de sa productivité. Cette étude devra être faite

selon les règles de l'art et devra faire l'objet d'un suivi biologique approprié et ce, pour toutes les étapes.

De plus, dans cette étude des aménagements compensatoires du ruisseau Rousse devront être proposés et ce, autant pour le maintien de sa biodiversité que de sa productivité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Traversy', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Jean Traversy, biologiste

**PLANTES VASCULAIRES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES DE LA GRANDE BAIE D'OKA
ET DU RUISSEAU ROUSSE**

par André Sabourin, consultant en botanique

Préparé pour le parc d'Oka

Septembre 2001

Voici l'état de la situation actuelle concernant les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la Grande Baie d'Oka et du ruisseau Rousse, son principal affluent. Ces données sont tirées de mes plus récentes observations sur les eaux de la Grande Baie, et les marais, rivières et marécages entourant celle-ci, ainsi que le long des rives du ruisseau Rousse. Ces espèces floristiques pourraient être affectées par une modification quelconque du débit du ruisseau Rousse, en leur qualité de plantes aquatiques, palustres ou riveraines; cependant, les effets de cette modification devraient être étudiés par un ou des spécialistes indépendants.

Il est à noter que les espèces de plantes nommées ici, sauf une, apparaissent dans la publication officielle suivante :

- Le ministre de l'Environnement et le ministre responsable de la Faune et des Parcs. 2001.

Liste des espèces floristiques menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées.

Gazette officielle du Québec 133 (30) : 5435-5438.

La plante qui ne s'y trouve pas est le carex faux-lupulina (*Carex lupuliformis*) ; c'est qu'elle a été désignée menacée au Québec en 1998, et désignée en voie de disparition au Canada en 2000. Elle se trouve dans les publications officielles suivantes :

- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. 2000. Espèces canadiennes en péril, novembre 2000. 26 pages

- Gouvernement du Québec. 1998. Espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats. Gazette officielle du Québec 130 (17) : 2151-2154.

1- Plantes connues actuellement

6 espèces de plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec sont actuellement connues dans les eaux ou les milieux humides sujets aux inondations de la Grande Baie d'Oka ou du ruisseau Rousse. Je les ai personnellement observées en 2001, la plupart du temps accompagné de Marie-Claude Gratton, biologiste au parc d'Oka. En voici la liste, avec leur habitat, leur localisation, leurs coordonnées de latitude et de longitude prises au GPS, et la date d'observation la plus récente.

- Elyme des rivages (*Elymus riparitis*) : haute rive du ruisseau Rousse, près du monastère de La Trappe d'Oka, 45°29'30" - 74°01'45,5", le 1^{er} septembre 2001.

- Lysimaque hybride (*Lysimachia hybrida*) : rivage à l'orée de l'érablière à érable argenté du côté nord de l'embouchure de la Grande Baie, à Pointe-Calumet, dans le parc d'Oka, 45°29'02" - 73°59'03", le 27 juillet 2001.

- Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) : eaux tranquilles de l'embouchure de la Grande Baie, à Oka, dans le parc d'Oka, 45°29'02" - 73°59'11", le 15 août 2001.

- Renoncule à éventails (*Ranunculus flabellaris*) : marécage et érablière à érable argenté au nord de l'embouchure de la Grande Baie, à Pointe-Calumet, dans le parc d'Oka, 45°29'15" - 73°59'21", le 27 juillet 2001, et 45°29'18" - 73°59'15", le 18 juillet 2001.

- Wolfie ponctuée (*Woffia borealis*) : eaux tranquilles du marécage inondé à l'ouest du coude du ruisseau Rousse et un peu au nord du lac de la Sauvagine, à Oka, dans le parc d'Oka, 45°28'48" - 74°01'42", le 23 juillet 2001 ; eaux tranquilles bordant la passerelle, au nord de la Grande Baie, à Oka, dans le parc d'Oka, 45°29'15" - 74°00'34", le 23 juillet 2001.

- Wolfie ronde (*Woffia columbiana*) : eaux tranquilles du marécage inondé à l'ouest du coude du ruisseau Rousse et un peu au nord du lac de la Sauvagine, à Oka, dans le parc d'Oka, 45°28'48" - 74°01'42", le 23 juillet 2001 ; eaux tranquilles bordant la passerelle, au nord de la Grande Baie, à Oka, dans le parc d'Oka, 45°29'15" - 74°00'34", le 23 juillet 2001.

2. Plantes déjà récoltées et potentielles

Voici maintenant la liste des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées qui ont déjà été récoltées dans la région d'Oka et dans des habitats semblables à ceux mentionnés plus haut ; cependant, une espèce, mais la plus importante puisque c'est la seule qui est désignée, soit le carex faux-lupulina (*Carex lupuliformis*), a été mentionnée spécifiquement à la Grande Baie. Ces plantes ayant des habitats aquatiques, palustres ou riverains, sont donc des espèces potentielles qui pourraient être trouvées à la Grande Baie ou au ruisseau Rousse, par contre, je n'ai pas réussi, ou d'autres botanistes, à les y localiser. Il faut dire que des difficultés d'accès à la plus grande partie du territoire de la Grande Baie, surtout lorsque le niveau des eaux est extrêmement bas comme en 2001, ne facilitent pas la recherche des plantes rares potentielles.

Ces espèces de plantes apparaissent dans les deux ouvrages suivants, ou dans un des deux :

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1996. Liste des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées retrouvées dans la région des Laurentides. 8 pages.
- Louis-Marie, P. 1953. La structure de la végétation d'Oka. La Revue d'Oka 27 (2) : 29-40.

Il est à noter que toutes ces espèces de plantes, sauf la deuxième que j'ai observée en 2001, ont été récoltées il y a plus de 25 ans par d'autres botanistes, ce qui en fait des récoltes historiques. Il est possible que la construction du barrage de Carillon, postérieure à presque toutes ces récoltes historiques, en régularisant les niveaux des eaux, ait modifié l'habitat de ces plantes rares et sensibles aux changements et à la compétition des plantes dominantes, puisque ayant un habitat spécifique et restreint. Il est alors ainsi possible que certaines aient disparues.

- *Bidens discoides* : rivages boisés, Oka, 1925.
- *Cardamine bulbosa* : marécage et forêt feuillue humide riveraine, dans l'érablière à érable argenté situé au sud-ouest des étangs d'aération du parc d'Oka, dans le bassin de la rivière aux Serpents ; je l'ai observée le 4 juin 2001.
- *Carex lupuliformis* : milieux humides riverains (herbaciaux ou arbustiaux) et ouvertures des érablières à érable argenté ; entrée de la Grande Baie d'Oka, 1935.
- *Certophyllum echinatum* : eaux de la rivière aux Serpents, Oka, 1926
- *Eragrostis hypnoides* : bas rivages boueux, Oka, date inconnue.
- *Neobeckia aquatica* : eaux peu profondes, herbiers aquatiques, Oka, 1945,
- *Platanthera flava* var *herbiola* : hauts rivages, grèves, Oka, 1942.
- *Potamogeton illinoensis* : eaux du lac des Deux-Montagnes, Oka, 1940.
- *Schlotheimia heterochaetus* : eaux peu profondes, herbiers aquatiques, Oka, 1947.
- *Schlotheimia torreyi* : eaux peu profondes, herbiers aquatiques, Saint-Eustache, 1916,
- *Selaginella eclipes* : bas rivages, prairies humides, Oka, 1923.
- *Sorghastrum nutans* : hauts rivages rocheux, grèves, Oka, 1942.
- *Sparganium angustifolium* : bas rivages, eaux peu profondes, fossés, Oka, 1971.

Avec 6 espèces floristiques actuellement connues, et 14 autres potentielles, la flore en situation précaire de la Grande Baie d'Olca et du ruisseau Rousse est donc très diversifiée, et ce même si on considère seulement les plantes connues. Dans le même ordre d'idées, l'état de la situation des plantes en situation précaire de ce territoire représente aussi très bien la très grande diversité et la richesse de la flore en général qu'on y trouve. Si on peut faire une analogie avec les milieux forestiers du Québec, le ministère des Ressources naturelles a proposé qu'une forêt abritant au moins 3 espèces de plantes en situation précaire peut être considérée comme un Écosystème Forestier Exceptionnel. Selon moi, le territoire de la Grande Baie d'Olca et du ruisseau Rousse est un Écosystème de Milieux Humides Exceptionnel au Québec

André Sabourin
34 - 84^e Avenue Ouest
Blainville (Québec)
J7C 1W6

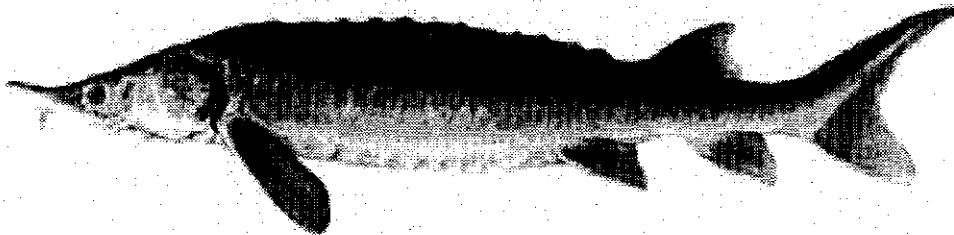
450-430-3616
a_sabourin@videotron.ca

ANNEXE 9

LE RUISSEAU ROUSSE → LA GRANDE BAIE → LE LAC DES DEUX-MONTAGNES

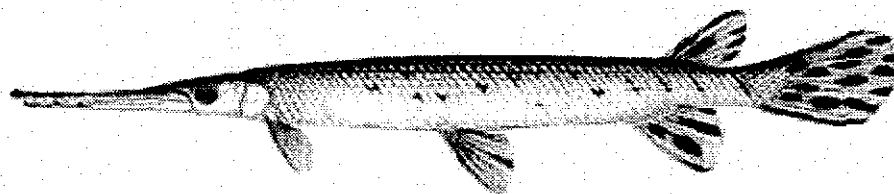
LE MILIEU DE REPRODUCTION DES PETITS POISSONS EST LE RUISSEAU ROUSSE (les petits poissons s'ils n'avaient pas les ruisseaux pour y grandir, se feraient manger par les grands poissons avant de se reproduire)

LA GRANDE BAIE EST UN MILIEU OÙ CERTAINES ESPÈCES DE POISSONS GRANDISSENT AVANT DE MIGRER VERS LE LAC DES DES DEUX-MONTAGNES DONT L'ESTURGEON JAUNE ET LE LÉPISOSTÉ OSSEUX.



Esturgeon jaune

IL EST CONNU QUE LE DÉCLIN DE LA POPULATION DE L'ESTURGEON JAUNE EST DÙ ENTRE AUTRE À LA POLLUTION ET LA PERTE DES FRAYÈRES.



Lépisosté osseux 1

LE LÉPISOSTÉ OSSEUX : 200 MILLIONS D' ANNÉES AURAIT CÔTOYÉ LES DINOSAURES. IL EST UN CARNASSIER REDOUTABLE ET CHASSE NOTAMMENT LES POISSONS ET LES GRENOUILLES .

UNE FOIS QU'ILS AURONT ATTEINDS UNE CERTAINE MATURITÉ LES POISSONS MIGRERONT VERS LE LAC DES DEUX-MONTAGNES. UNE FOIS DANS CE MILIEU ILS POURONT ÉGALEMENT MIGRER VERS LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES, LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, LE LAC SAINT-LOUIS ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT.

ANNEXE 10

NOUS AIMERIONS PORTER VOTRE ATTENTION SUR UN TEXTE ÉCRIT AUX PAGES 209, 210 ET 211 DU « PLAN DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, PARC OKA, VOL, 1995-2000.

6.0 MODIFICATION À LA CLASSIFICATION DU PARC

Au début de la rédaction de ce document, nul ne pouvait prévoir l'ajout d'une telle section. En fait, la rédaction de ce plan de gestion a graduellement révélé la nécessité de revoir la classification du parc d'Oka.

Pour la première fois, la connaissance reliée aux ressources naturelles du parc a été colligée dans un seul et même document. Malgré les nombreux inventaires qui restent à faire dans le futur, il n'en demeure pas moins que le patrimoine naturel et culturel du parc d'Oka est tout à fait exceptionnel. Ce territoire doit être considéré fièrement comme un « site naturel à caractère exceptionnel », tel que mentionné dans la Loi sur les parcs et mérite d'emblée d'être classifié « parc de conservation ». Afin de rafraîchir la mémoire du lecteur, voici succinctement les éléments qui militent en faveur d'un changement dans la classification de ce parc:

- * La région d'Oka est caractérisée par des formations géologiques contenant des minéraux exceptionnels et rares. On y a trouvé jusqu'à 72 minéraux différents.(A.P.L., 1981)
- Le parc renferme un site classé historique et archéologique par le ministère de la Culture. Ce site protège un Calvaire érigé par les Sulpiciens en 1742.
- * Durant les dix dernières années, une quinzaine d'espèces de champignons rares ont été inventoriées dans le parc.
- * 54 espèces de plantes vasculaires menacées et vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sont potentiellement présentes au parc. Ce nombre impressionnant témoigne non seulement de la richesse exceptionnelle de ce territoire mais démontre également que le parc d'Oka se place au premier rang dans l'ensemble du réseau québécois à ce chapitre. Parmi ces espèces végétales, on retrouve deux espèces uniques dans la province, la corallorhize d'automne variété de pringle et le chimaphile maculé, et 11 espèces dont le nombre de localités est inférieur ou égal à cinq.

- Ce territoire possède une faune entomologique tout à fait extraordinaire, du moins en ce qui concerne les ordres des coléoptères, avec 21 espèces rares, et des lépidoptères dont le nombre d'espèces rares s'élève à 17. Certaines espèces ont été mentionnées qu'au parc d'Oka seulement et l'une d'elle, *Hebestola nebulosa*, constitue la première mention au Canada.
- * Une espèce d'amphibien susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable vit dans les milieux humides du parc, soit: la grenouille des marais.
- * La couleuvre d'eau et la couleuvre brune sont présentes dans le parc. Toutes deux sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.
- * Il y a six espèces d'oiseaux ayant un statut précaire sur le territoire du Québec qui nichent ou qui sont susceptibles de nicher au parc.
- * La chauve-souris argentée a été recensée dans un secteur du parc. Il est également possible que le petit polatouche soit présent dans le parc. Si cette donnée est confirmée, il y aurait donc deux mammifères rares au parc.
- * Les groupements forestiers sont nombreux et intéressants, particulièrement ceux composés de chênes blanc et de chênes rouge.
- * L'érablière argentée à céphalanthe occidental et l'érablière argentée à osmonde royale ne se rencontrent que très rarement ailleurs au Québec. (Gratton, 1991)
- * La forêt de la Grande Baie renferme une héronnière de 61 nids.
- * Environ 200 espèces d'oiseaux fréquentent le territoire à un moment ou l'autre de l'année.
- * Le parc d'Oka est l'endroit où l'on retrouve la plus grande concentration de canards branchu nicheurs au Québec. (Lemay, 1989)
- * Le périmètre lacustre du parc constitue une aire de concentration d'oiseaux aquatiques au sens du Règlement sur les habitats fauniques.

Le directeur du parc et le responsable de la mise en valeur du milieu devront mettre en branle les procédures administratives qui permettront un changement dans la classification. Ils devront obligatoirement convaincre les responsables de la Direction du plein air et des parcs, qui eux, pourront acheminer le dossier jusqu'au ministre.

Malgré l'importance égale donnée à la gestion des ressources naturelles dans les parcs de conservation et de récréation, il est indéniable que l'intégrité et la pérennité du milieu naturel sont mieux assurées dans un parc de conservation, car le développement et l'aménagement des activités récréatives futures doivent répondre à des critères plus restrictifs pour obtenir une autorisation.

La richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel et culturel mérite d'être conservé et protégé pour les générations futures. À cet effet, le zonage proposé (voir carte 3) peut constituer une proposition intéressante pour atteindre ce but.

LIGNES IMPORTANTES TIRÉES DU :

PLAN DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES / PARC OKA VOL.1, 1995-2000

La présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, qu'elles soient animales ou végétales, légitimise on ne peut mieux le rôle primordial des territoires protégés, comme celui des parcs québécois, dans la conservation et la protection du patrimoine naturel du Québec. D'ailleurs, la politique de gestion des ressources naturelles du ministère est claire à ce sujet: « **la protection des espèces végétales et animales vulnérables, menacées et en danger d'extinction sera prioritaire** » (MLCP, 1986) pour le gestionnaire et la direction d'un parc.

Le parc d'Oka est reconnu pour être un site d'une richesse exceptionnelle. **À titre d'exemple, il se classe bon deuxième derrière le parc de la Gatineau (sous juridiction fédérale) au chapitre du nombre de plantes vasculaires rares parmi l'ensemble des territoires protégés du Québec (Jolicoeur, 1994).** Les données, qui permettent de confirmer cette richesse, pour le moins incontestable à la lecture des sous-sections ci-dessous, proviennent du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec de la Direction de la conservation et du patrimoine écologique, de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec et des résultats de recherches et d'inventaires de nombreux chercheurs.

EN LIEU ET PLACE, LE LECTEUR PEUT NÉANMOINS VISUALISER L'IMPORTANCE DE CE PATRIMOINE NATUREL EN CONSULTANT LA CARTE DES AIRES ÉCOLOGIQUES FRAGILES (CARTE 01). CETTE REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE EST CONSTITUÉE DE CERCLES D'ENVIRON 500 MÈTRES DE DIAMÈTRE QUI NE PRÉSENTENT AUCUN SIGNE DISTINCTIF ENTRE LE SITE D'UNE PLANTE ET L'HABITAT D'UN AMPHIBIEN, D'UN REPTILE OU D'UN INSECTE.

Étant donné que les connaissances sur les espèces rares du parc sont relativement récentes, il serait souhaitable que la direction du parc ajoute un nouvel élément à son design organisationnel afin de prévoir les impacts environnementaux de tout projet, activité ou programme géré par le Ministère ou le délégataire.

...

PAR AILLEURS, IL SERAIT IMPORTANT QUE LE GESTIONNAIRE SENSIBILISE L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET LE DÉLÉGATAIRE (LE DIRECTEUR ET SES PRINCIPAUX EMPLOYÉS) À LA RICHESSE REMARQUABLE DE CE TERRITOIRE LORS D'UNE SÉANCE D'INFORMATION. CHAQUE EMPLOYÉ A UN RÔLE À JOUER DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE PROTECTION DU PARC, PEU IMPORTE LES TÂCHES QU' IL EXÉCUTE DANS SON TRAVAIL. N EST ESSENTIEL QUE CHACUN EN SOIT CONSCIENT.

...

Parmi les espèces de la flore vasculaire et de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, une section consacrée aux champignons rares et une autre traitant des insectes rares.

...

IL EST EXCEPTIONNEL DE CONSIDÉRER CES ÊTRES VIVANTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES D'UN PARC. LE GESTIONNAIRE NE PEUT QUE S'ENORGUEILLIR DE SIMPLEMENT CONNAÎTRE LEUR EXISTENCE D'UNE PART ET, GRÂCE À LA PASSION DE CERTAINS NATURALISTES CHEVRONNÉS D'AUTRE PART, DE PROTÉGER LEUR HABITAT EN CONNAISSANCE DE CAUSE.